

## Renouvellement du partenariat entre Enedis et les Sapeurs-Pompiers : des engagements forts qui incarnent nos valeurs de service public

Depuis plusieurs années, Enedis et les Sapeurs-Pompiers collaborent étroitement. Jeudi 26 septembre 2024, dans le cadre de sa participation au Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France à Mâcon, Enedis s'engage à nouveau auprès des Sapeurs-Pompiers avec la signature de deux conventions, nationale et départementale.

### Convention nationale : une démarche de soutien à la politique du volontariat chez les Sapeurs-Pompiers

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, représenté par Julien MARION, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, et Enedis, représentée par Olivier TERRAL, Directeur Prévention Santé Sécurité, ont signé une convention permettant de **concilier activité professionnelle avec activité de Sapeurs-Pompiers Volontaires**.

**Enedis s'engage à favoriser la disponibilité de ses salariés, Sapeurs-Pompiers Volontaires**, pour leur permettre d'assurer au mieux leurs activités et les missions opérationnelles des services d'incendie et de secours (interventions, permanences, formations...) notamment pendant les heures de travail. Au sein d'Enedis, ces mêmes salariés apportent **des compétences « sapeurs-pompiers » pertinentes pour la prévention des risques ou l'accomplissement des gestes de secours**.

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a délivré à Enedis le label « employeur partenaire national des sapeurs-pompiers ». En Bourgogne, 23 salariés Enedis sont engagés comme Sapeurs-Pompiers Volontaires.

### Convention départementale : la garantie d'une meilleure efficacité des interventions en toute sécurité

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire, représenté par Monsieur André ACCARY, Président du Conseil d'Administration, et Enedis en Bourgogne, représentée par Monsieur Thomas FRAÏOLI, Directeur Régional, ont signé une convention permettant de **renforcer leur coopération afin de prévenir tous les risques liés au réseau électrique et de partager des bonnes pratiques**.

Ce partenariat se manifeste dans les **actions de prévention** menées conjointement comme les **campagnes de sensibilisation aux risques électrique** ou les **formations spécialisées** sur les spécificités des interventions sur le réseau électrique. Enedis s'associe régulièrement aux Sapeurs-Pompiers pour organiser des **exercices de simulation d'incidents** visant à préparer les différents interlocuteurs à intervenir dans les conditions au plus proche de la réalité. Cette collaboration gagnante permet **d'améliorer la réactivité, l'efficacité et la sécurité des équipes**.

## Deux tenues différentes, un même engagement citoyen

Le partenariat entre Enedis et les Sapeurs-Pompiers repose sur **un socle de valeurs communes**. L'un des piliers centraux de cette collaboration est **le service public**. En tant qu'acteurs du quotidien des Français, Enedis et les Sapeurs-Pompiers ont pour mission de **répondre aux besoins essentiels de la population et d'assurer la continuité des services**, que ce soit en matière **de distribution d'électricité ou de secours d'urgence**. La solidarité est une autre valeur clé qui unit ces deux entités. Face aux crises, Enedis et les Sapeurs-Pompiers agissent en équipe, en combinant leurs forces et leurs compétences respectives.

## L'engagement des Sapeurs-Pompiers Volontaires, un enjeu majeur de société

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires constituent un élément clé du maillage territorial permettant d'assurer des secours en tout point du territoire à tout moment. La pérennisation du volontariat chez les Sapeurs-Pompiers est devenue un enjeu majeur de société, notamment dans les territoires ruraux pour **conforter l'engagement des 198 800 sapeurs-pompiers volontaires en France**.

[Le saviez-vous ?](#) Les Sapeurs-Pompiers Volontaires sont des citoyens qui ont choisi de se mettre au service de la population. En marge de leur profession, de leurs études, de leur vie familiale, ils se rendent disponibles sur des périodes pendant lesquelles ils peuvent être appelés de jour comme de nuit pour porter secours, lutter contre les incendies ou protéger l'environnement.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

Service Presse  
34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex  
+33 (0) 1 47 74 75 98  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

Contact presse Enedis :  
James Dambrine  
[James.dambrine@enedis.fr](mailto:James.dambrine@enedis.fr)  
06 38 16 50 92

